



Viande bovine : de l'élevage à l'abattage

Poitou-Charentes, avec un effectif de 218 000 vaches allaitantes en 2013, représente le 7^e troupeau des régions françaises. Comme presque tous les autres élevages, le cheptel de vaches allaitantes a été en constante régression depuis ces dix dernières années. Toutefois, l'élevage de bovins allaitants reste une production chère au cœur des exploitants picto-charentais. En 2010, comme en 2000, une exploitation sur cinq détient au moins une vache allaitante.

Poitou-Charentes se positionne au 10^e rang des régions pour l'élevage bovin destiné à la production de viande, toutes races et toutes catégories de bovins confondus. La vache de réforme, allaitante ou laitière, étant la première catégorie de bovins abattue pour sa viande.

En 2010, bien qu'une majorité d'exploitations élevant des bovins allaitants soit de type " naisseur ", cet élevage est toujours la première source de viande bovine, devant l'élevage laitier.

7^e région d'élevage de vaches allaitantes

Au recensement agricole de 2010, Poitou-Charentes comptait 223 000 vaches allaitantes élevées dans 5 400 exploitations. En 2013, le troupeau régional est réduit à 218 000 vaches. Comme en 2000, la région se positionne au 7^e rang des régions pour l'effectif de vaches et au 10^e pour le nombre d'exploitations.

En 2010, l'Auvergne est la première région d'élevage bovin allaitant avec près de 477 600 têtes, le Limousin et la Bourgogne sont en 2^e place avec 458 500 têtes. En 2013, le podium reste quasiment identique. Ces trois régions pèsent pour un tiers de l'élevage national de vaches allaitantes, Poitou-Charentes pour 5,4 %.

Les exploitations picto-charentaises d'élevage bovins viande se localisent essentiellement sur les zones herbagères du centre et du nord-ouest des Deux-Sèvres, du confolentais au nord de la Charente et du sud-est de la Vienne.

Comme pour l'élevage " bovins lait ", les Deux-Sèvres restent, comme en 2000, le premier département producteur de la région, 45 % des vaches allaitantes sont élevées sur son territoire.

L'élevage de bovins allaitants : en quelques chiffres

	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes
Nombre d'exploitations	1 185	1 029	2 261	928	5 403
Nombre de vaches nourrices	46 200	26 100	102 300	48 300	222 900
Nombre de génisses de renouvellement de 1 à 2 ans	10 700	7 880	31 860	11 450	61 890
Nombre total de bovins	124 220	73 630	302 280	124 940	625 070
Main-d'œuvre familiale ayant une activité sur l'exploitation (personnes)	1 925	1 688	4 188	1 622	9 423
Salariés permanents (personnes)	212	235	425	276	1 148
SAU moyenne (ha)	90	98	95	143	103

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Des structures plus grandes, rarement spécialisées

Entre 2000 et 2010, Poitou-Charentes a suivi la tendance nationale en perdant 27 % de ses exploitations de bovins allaitants. Le troupeau a, comme la plupart des autres élevages, subi une érosion importante, toutefois moins marquée en Poitou-Charentes qu'au niveau France entière (- 2,8 % contre - 5 %).

La taille moyenne des troupeaux s'est accrue, passant de 31 vaches allaitantes en 2000 à 41 en 2010. La moyenne nationale en 2010 était de 33.

Au regard du critère " effectif de vaches allaitantes " les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne sont respectivement au 9^e rang pour la Vienne avec 52 vaches par exploitation et au 12^e rang pour les Deux-Sèvres avec 45 vaches par exploitation.

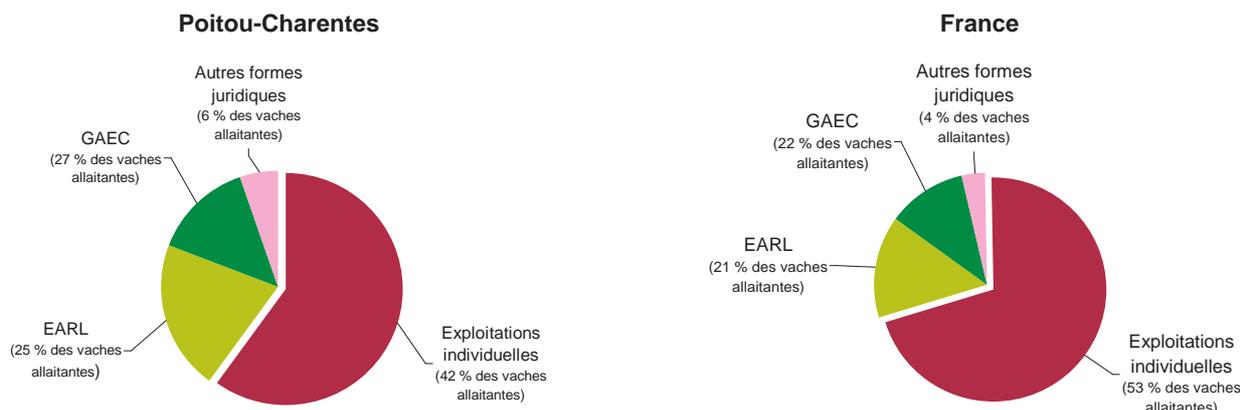
86 % des exploitations d'élevage de bovins allaitants sont classées parmi les structures de tailles moyenne ou

grande selon leur potentiel de production brute standard (PBS). Ces exploitations, dont la PBS dépasse 25 000 euros, élèvent 97 % des effectifs de vaches allaitantes. C'est plus qu'au niveau national ; 71 % des fermes y sont de tailles moyenne ou grande pour 92 % du nombre de têtes.

Les formes sociétaires sont plus fréquentes en Poitou-Charentes que France entière. Le statut d'exploitation individuelle reste toutefois, en région comme en France, le statut prépondérant en nombre d'exploitations.

Contrairement à l'élevage " bovins lait ", ou une exploitation sur deux est classée dans l'orientation technico-économique (OTEX) " spécialisée bovins lait ", seulement 32 % des exploitations d'élevage de bovins allaitants, (45 % du total de vaches allaitantes) se retrouvent dans l'OTEX " spécialisée bovins viande ".

Plus de formes sociétaires en Poitou-Charentes



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La spécialisation des exploitations est un peu plus marquée en Charente et Deux-Sèvres avec respectivement 44 % et 37 % des exploitations détenant 62 % et 47 % des vaches allaitantes.

Les exploitations détenant au moins une vache nourrice représentent 21 % de l'ensemble des exploitations de la région. Elles emploient près de 10 500 actifs permanents,

dont 1 150 salariés non familiaux.

Comme dans une majorité d'autres productions agricoles, le travail reste assuré pour sa plus grande part par des membres de la famille du chef d'exploitation et des co-exploitants. Celle-ci représente, en 2010, 86 % de la quotité totale.

Une majorité d'exploitations de type " naisseur "

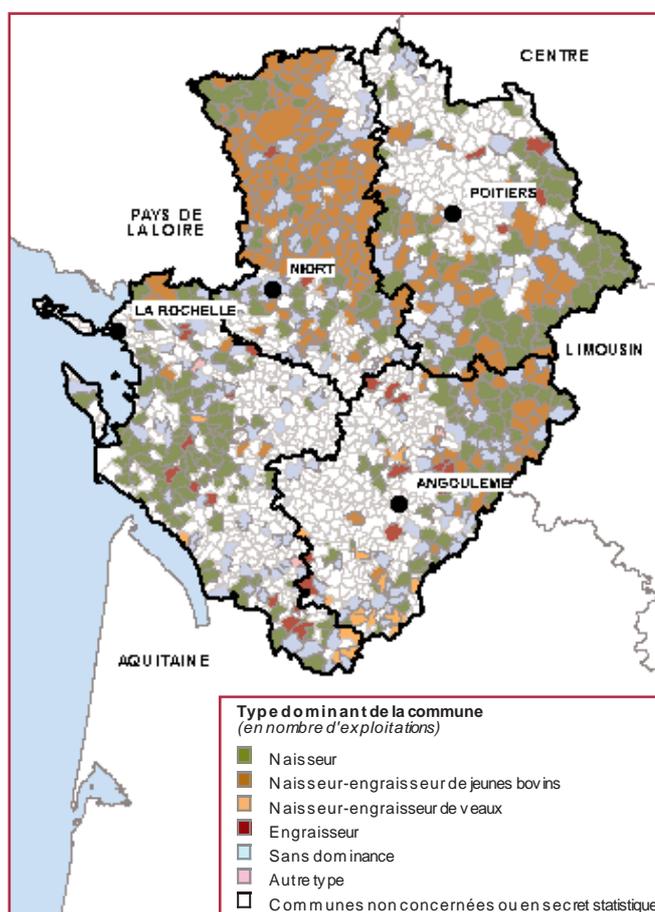
En 2010, sur les 7 236 exploitations qui détenaient au moins un bovin, les 2/3 élevaient au moins une vache nourrice et pas de vaches laitières, 19 % ont au moins une vache laitière et pas de vaches allaitantes, 8 % les deux et 7 % élevaient d'autres bovins que des vaches.

L'élevage allaitant reste la principale source de viande bovine en Poitou-Charentes. Cependant, l'engraissement n'est pas une pratique majoritaire des exploitations d'élevage de la région. Comme en 2000, les structures de type " naisseur " dominent. 37 % des exploitations détenant au moins un bovin au recensement 2010 sont classés dans cette catégorie. 33 % appartiennent au groupe " naisseurs, engraisseurs de jeunes bovins ", 10 % sont des " engraisseurs stricts " et 6 % des " naisseurs, engraisseurs de veaux ".

Historiquement situés sur les zones herbagères à faibles rendements fourragers, les éleveurs de bovins allaitants picto-charentais n'avaient pas, autrefois, les capacités à produire

l'alimentation, notamment les céréales, nécessaire à l'engraissement de leurs animaux. Nombre d'entre eux revendaient les animaux vers des régions céréalières. Aujourd'hui encore, une majorité d'éleveurs commercialisent essentiellement des animaux maigres, à l'export, notamment vers l'Italie.

37 % des exploitations bovines dans la catégorie " naisseurs "



Note méthodologique de classification des exploitations :

- Engraisseur spécialisé : Exploitation sans vache nourrice (VN) ou un nombre d'Unités Gros Bovins Alimentation Grossière supérieur ou égal à 8 fois le nombre de vaches laitières (UGBAG $\geq 8 \times VL$) et UGBAG $\geq 8 \times VN$
- Naisseur engraisseur de veaux (détenant plus de 10 vaches allaitantes) : Nb de veaux de boucherie sortis $\geq 0,2 \times VN$ et Nb de veaux de boucherie sortis $\leq 1,3 \times VN$
- Naisseur engraisseur de mâles âgés de un an et plus (détenant plus de 10 vaches allaitantes) : Nb de mâles sortis $\geq 0,2 \times VN$
- Naisseur (détenant plus de 10 vaches allaitantes) : Nb de mâles sortis pour l'élevage $\geq 0,2 \times VN$
- Exploitations détenant entre 1 et 10 VN ou d'une autre typologie
- Autre type.

© IGN - BD Carto Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 - BDNI 2010

Quelles races de vaches ?

En 2010, un peu plus d'une trentaine de races de vaches ont été identifiées en Poitou-Charentes. La race Limousine domine avec 29 % des effectifs. Suivent ensuite une race laitière, la Prim'Holstein (27 %), puis la Charolaise (20 %), la Blonde d'Aquitaine (9 %) et la Parthenaise (3 %).

Originaire du Limousin, comme son nom l'indique, la race **Limousine** a été utilisée jusque dans la première moitié du XX^e siècle, comme animal de trait. Les éleveurs ont sélectionné les animaux dans cet objectif mais aussi pour la production de viande. C'est une race rustique, adaptée aux conditions de milieu et de climat difficiles de sa région d'origine. Elle a de bonnes qualités maternelles et un rendement carcasse parmi les meilleurs des races à viande en raison de la finesse de ses os. La proximité de Poitou-Charentes avec son bassin d'origine explique la forte implantation de la race, notamment dans l'ouest et le nord charentais ainsi que dans le sud Vienne (la Vienne et la Charente sont dans l'aire géographique de l'appellation IGP " Veau du Limousin "). Trois labels rouges (bœuf du Limousin, Limousin junior et veau fermier Limousin) sont regroupés sous la marque " Blason Prestige ".

Comme la Limousine, la **Charolaise** est une excellente race bouchère et qui, comme elle, doit cette caractéristique à son passé d'animal de trait. Originaire de l'est de la France, du Charolais-Brionnais, la race s'est étendue dès le XIX^e siècle vers l'ouest de la France via la vallée de la Loire, notamment vers la Vendée. Elle est aujourd'hui bien présente en Poitou-Charentes, avec une prédominance pour le nord et l'ouest des Deux-Sèvres. C'est également une race rustique, docile, capable de s'adapter à des milieux divers. Les rendements carcasses des animaux de la race sont un peu inférieurs à ceux d'autres races à vocation bouchère comme la Limousine ou la Blonde d'Aquitaine.

En 1962, pour des raisons économiques, politiques et commerciales, trois races originaires du sud ouest de la France, la Garonnaise, la Blonde du Quercy et la Blonde des Pyrénées, ont été fusionnées pour créer la race unique **Blonde d'Aquitaine**. Initialement, la Limousine devait également faire partie de la fusion mais les éleveurs limousins s'y sont farouchement opposés. Ceci explique probablement la faible présence de cette race dans le sud de la région, à proximité du bassin d'origine dont l'élevage est paradoxalement assuré par les exploitations du nord Deux-Sèvres.

Typiquement picto-charentaise, puisque originaire de la Gâtine deux-sévrienne, la race **Parthenaise** a connu un regain d'intérêt au cours des dernières décennies. Les mâles étaient autrefois utilisés pour la traction et les femelles, bonnes laitières, produisaient un lait riche en matière grasse apte à la fabrication de beurre de qualité. La concurrence d'autres races plus spécialisées et plus productives au début du XX^e siècle a entraîné la disparition quasi totale de cette race qui, fin XIX^e, était la troisième race du pays. Elle est, aujourd'hui, essentiellement présente autour de son berceau d'origine. Depuis 2006, sa qualité bouchère, remarquable, est reconnue par le signe officiel Label Rouge.

La **Prim'Holstein**, vache laitière par excellence, originaire du nord de l'Europe, est aujourd'hui la première race laitière française. Elle est présente sur quasiment l'ensemble du territoire métropolitain et tout naturellement sur la totalité des zones laitières de Poitou-Charentes.

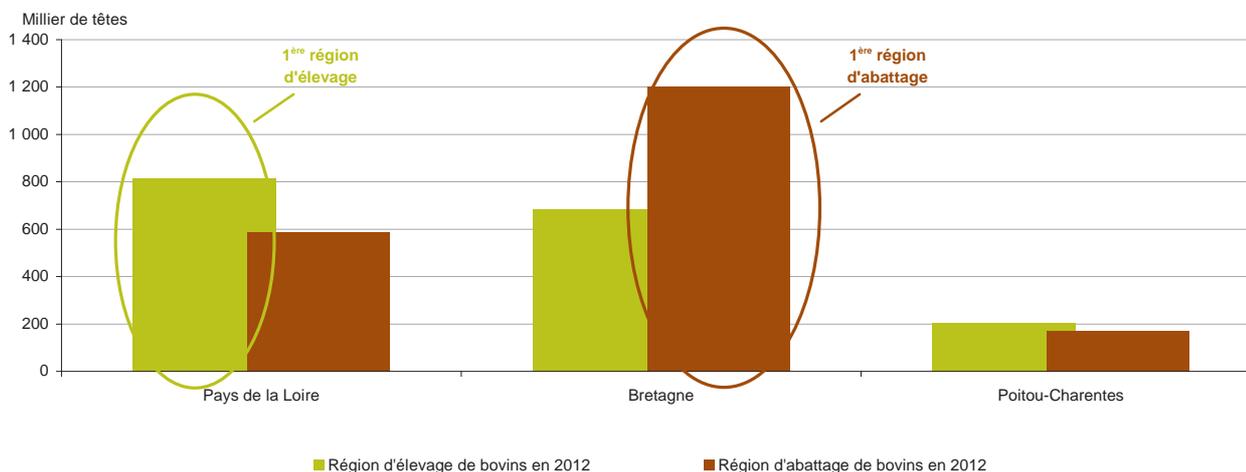
Poitou-Charentes 10^e région productrice de bovins de boucherie

En 2012, un peu plus de 4,8 millions de bovins, toutes catégories d'âges et de races confondues, sont sortis des exploitations françaises à destination des abattoirs. Avec 817 000 animaux, les Pays de la Loire se classent en tête des régions françaises pour l'élevage bovin destiné à la

production de viande. La Bretagne suit de près avec 685 000 têtes et Poitou-Charentes se positionne au dixième rang avec 206 000 animaux.

La Bretagne est la principale région d'abattage de bovins en France suivie des Pays de la Loire (respectivement 24,8 % et 12,1 % du total national). Poitou-Charentes avec 171 000 animaux abattus sur son territoire est au 12^e rang, et pèse pour 3,5 % de la production nationale.

Un bovin sur quatre abattu en Bretagne



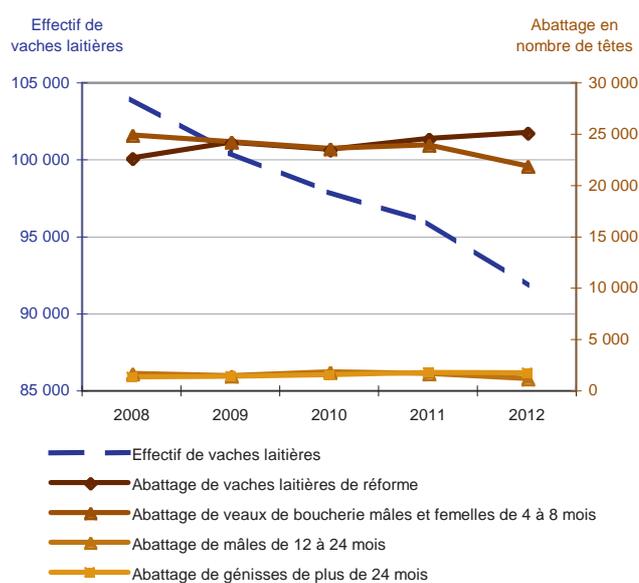
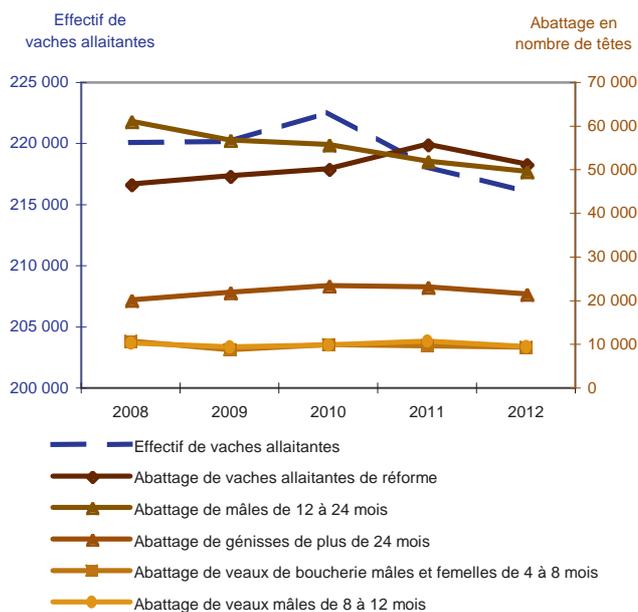
Source : Agreste - SSP - BDNI 2012

Les abattages de bovins originaires de Poitou-Charentes par ordre d'importance en 2012 et leurs évolutions depuis 2008

Ordre	Catégorie	Part des effectifs régionaux abattus (%)
1	Vaches de réforme	37,2
2	Jeunes bovins (12 à 24 mois)	24,7
3	Veaux de boucherie (4 à 8 mois)	15,2
4	Génisses (24 mois ou plus)	11,3
5	Autres animaux	11,6

Races allaitantes

Races laitières



En **élevage allaitant**, les vaches de réforme comptent pour 33,2 % des bovins abattus en 2012. Suivent ensuite, les mâles âgés de 12 à 24 mois (32,1 % des effectifs) puis les génisses de plus de 24 mois (13,9 %), les mâles âgés de 8 à moins de 12 mois (6,2 %) et enfin les veaux de boucherie mâles et femelles âgés de 4 à moins de 8 mois (6 %)

En **élevage laitier**, les vaches de réforme représentent 49,3 % des bovins abattus en 2012. Viennent ensuite les veaux de boucherie (mâles et femelles âgés de 4 à 8 mois) pour 43 % des effectifs puis les génisses de plus de 24 mois (3,5 %) et les mâles de 12 à 24 mois (2,4 %).

Sources : Agreste - SSP - Statistiques agricoles annuelles 2008 à 2012 - BDN 2008 à 2012

Pour en savoir plus

Agreste Poitou-Charentes - n° 19 - novembre 2008 - Le cheptel bovin allaitant en 2007
 Agreste Poitou-Charentes - n° 28 - décembre 2009 - Poitou-Charentes : 105 000 vaches laitières en 2008
 Agreste Poitou-Charentes - n° 25 - décembre 2012 - Les vaches laitières : des troupeaux plus grands ainsi qu'une meilleure productivité compensent en partie l'érosion des effectifs
 Agreste Poitou-Charentes - n° 19 - décembre 2013 - La filière lait en Charentes-Poitou

A consulter sur : <http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

Agreste : la statistique agricole



© AGRESTE 2014

Prix : 3 €

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 Service Régional de l'Information Statistique et Economique
 15, rue Arthur Ranc - CS 40537
 86020 POITIERS CEDEX
 Tél. 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12
 mél : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de la publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédacteur : Emmanuel MARTIN
Composition : SRISE Poitou-Charentes
Impression : SRISE Poitou-Charentes
ISSN : 1282-2205



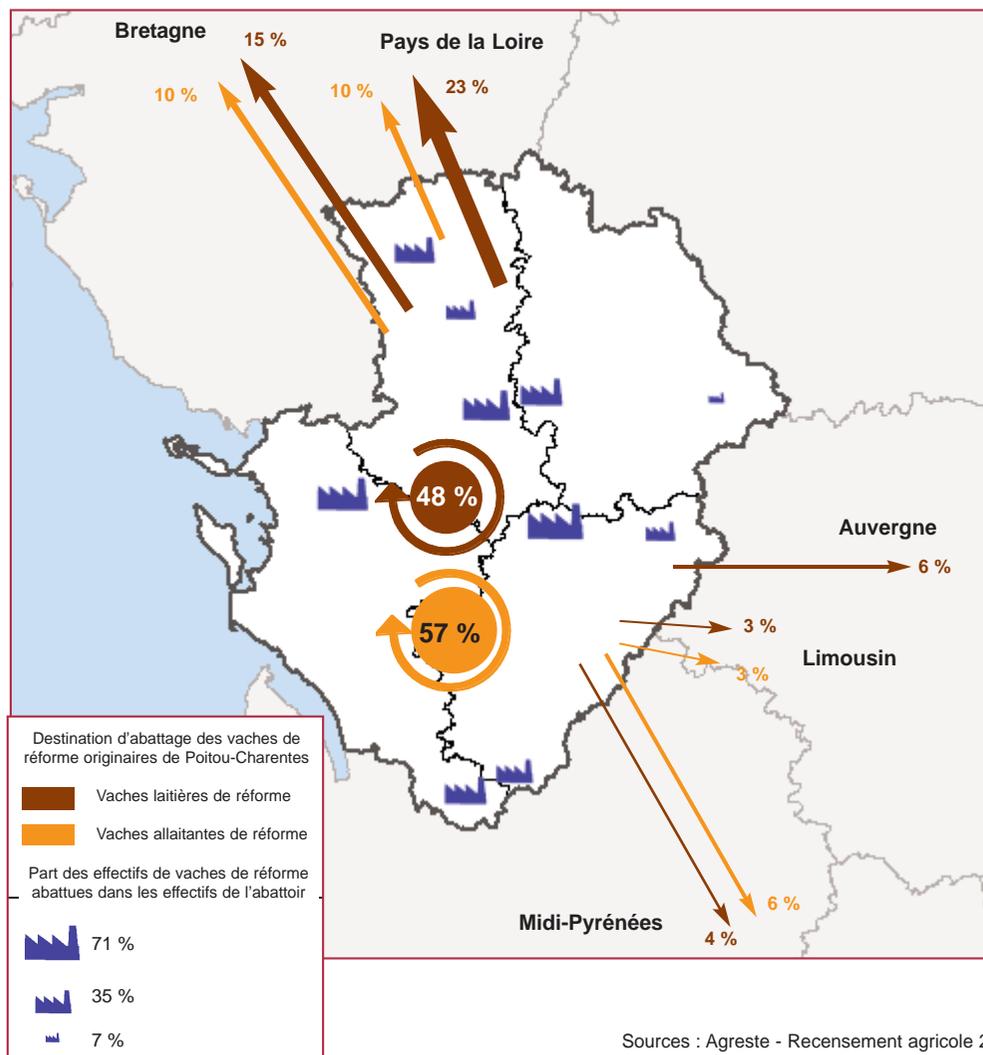
Vaches de réforme : première source de viande bovine

En 2012, 76 525 vaches de réforme originaires de Poitou-Charentes ont été abattues. 67 % sont des vaches nourrices.

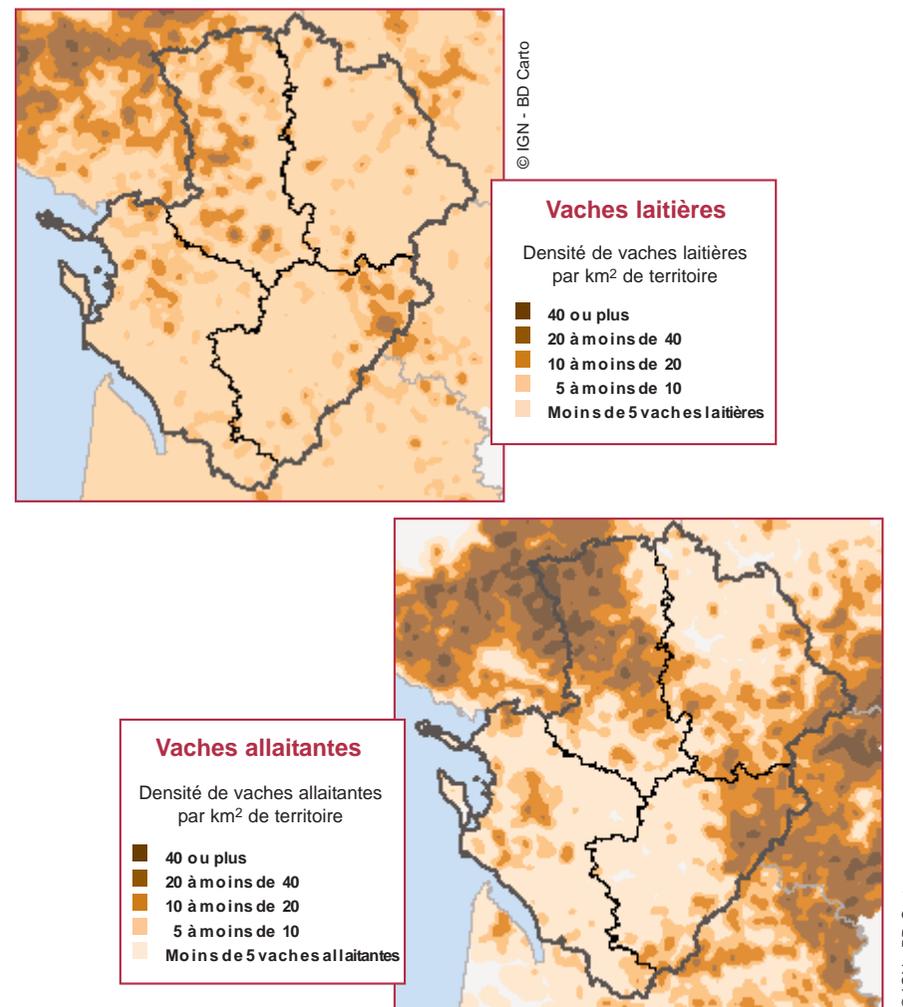
Reflet des bassins laitier et allaitant de la région, les vaches de réforme sont originaires, pour quasiment une vache allaitante sur deux et trois vaches laitières sur quatre, des Deux-Sèvres.

Leur abattage se fait majoritairement dans la région. En 2012, 57 % des vaches allaitantes de réforme ont été abattues en Poitou-Charentes et 48 % pour les vaches laitières. Les autres régions d'abattage des vaches originaires de Poitou-Charentes sont principalement les Pays de la Loire et la Bretagne.

Une vache de réforme picto-charentaise sur deux abattue dans la région



Bassins de production



Sources : Agreste - Recensement agricole 2010, BDNI 2010 (bassins de production), BDNI 2012 (carte de flux)

Des vaches laitières et allaitantes rarement élevées simultanément

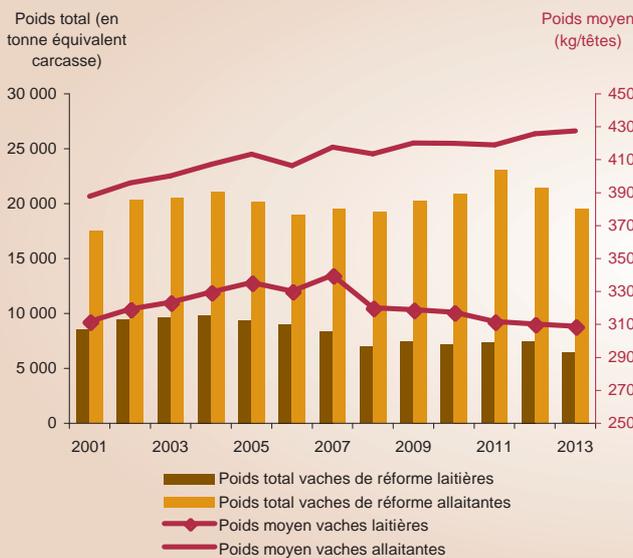
En 2013, les 218 000 vaches allaitantes picto-charentaises représentent près de 71 % du troupeau régional de vaches, laitières et allaitantes. Cette part ne cesse de progresser depuis 2002. Cette dominance du troupeau de vaches allaitantes est vraie quels que soient les départements de la région, avec, toutefois, quelques légères disparités. En Charente-Maritime, jusqu'en 2006, le troupeau laitier était légèrement plus important.

Les exploitations d'élevage mixte de vaches laitières et de vaches allaitantes sont peu représentées. En 2010, sur les 7 236 exploitations qui détenaient au moins un bovin, au recensement, seuls 8 % élevaient les deux catégories de vaches.

Exploitations détenant :	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes
* Uniquement des vaches laitières (pas de vaches nourrices)					
Nombre d'exploitations	322	338	461	228	1 349
Effectifs de vaches laitières	15 876	16 866	28 279	14 262	75 283
Part du cheptel régional de vaches laitières	17 %	18 %	29 %	15 %	78 %
Taille moyenne du troupeau de vaches	49	50	61	63	56
Taille moyenne du troupeau de bovins (laitiers et allaitants)	99	73	126	126	109
Nombre moyen de places de vaches	56	59	67	72	63
* Uniquement des vaches allaitantes (pas de vaches laitières)					
Nombre d'exploitations	1 007	884	2 032	869	4 792
Effectifs de vaches allaitantes	41 465	23 470	96 093	46 392	207 420
Part du cheptel régional de vaches allaitantes	19 %	11 %	43 %	21 %	93 %
Taille moyenne du troupeau de vaches	41	27	47	53	43
Taille moyenne du troupeau de bovins (laitiers et allaitants)	101	65	131	134	113
Nombre moyen de places de vaches	50	39	56	63	53
* Des vaches laitières et des vaches allaitantes					
Nombre d'exploitations	178	145	229	59	611
Part du cheptel régional de vaches allaitantes	2 %	1 %	3 %	1 %	7 %
Part du cheptel régional de vaches laitières	6 %	5 %	9 %	2 %	22 %
Taille moyenne du troupeau de vaches (laitières et allaitantes)	59	52	64	61	59
Taille moyenne du troupeau de bovins (laitiers et allaitants)	127	114	158	140	137
Nombre moyen de places de vaches	72	78	83	91	79

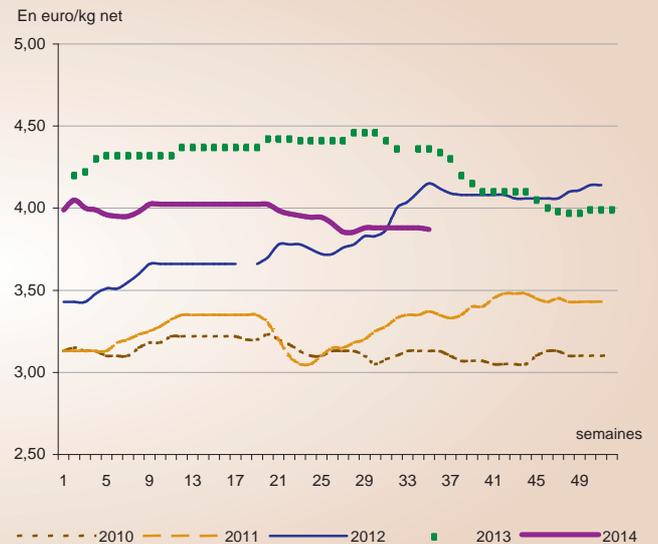
Sources : Agreste - Recensement agricole 2010

Vaches de réforme Poids total régional : 26 000 tonnes en 2013 5 % du total national



Source : Agreste - Statistiques agricoles annuelles 2001 à 2013

Cours des vaches allaitantes de réforme CATÉGORIE "R"



Source : FranceAgriMer

La classification des bovins de boucherie

La conformation :

La conformation d'une carcasse de bovin de plus de 8 mois, caractérise la musculature de l'animal. Elle est appréciée à l'aide d'une grille comportant 5 niveaux. Ces niveaux sont identifiés par 5 lettres, E, U, R, O, P.

Plus l'animal est musclé au niveau du dos ou des cuisses, meilleure est sa valeur bouchère. La note E est attribuée aux animaux de conformation exceptionnelle, P à ceux de très faible qualité bouchère. La conformation " standard " est R. La conformation permet d'estimer le rendement carcasse et non la qualité gustative de la viande.

L'état d'engraissement :

L'état d'engraissement est, comme la conformation, noté en 5 classes, de 1 à 5. En dessous (1 ou 2) l'animal est trop maigre, au-dessus il est gras. L'engraissement optimum est le niveau 3.



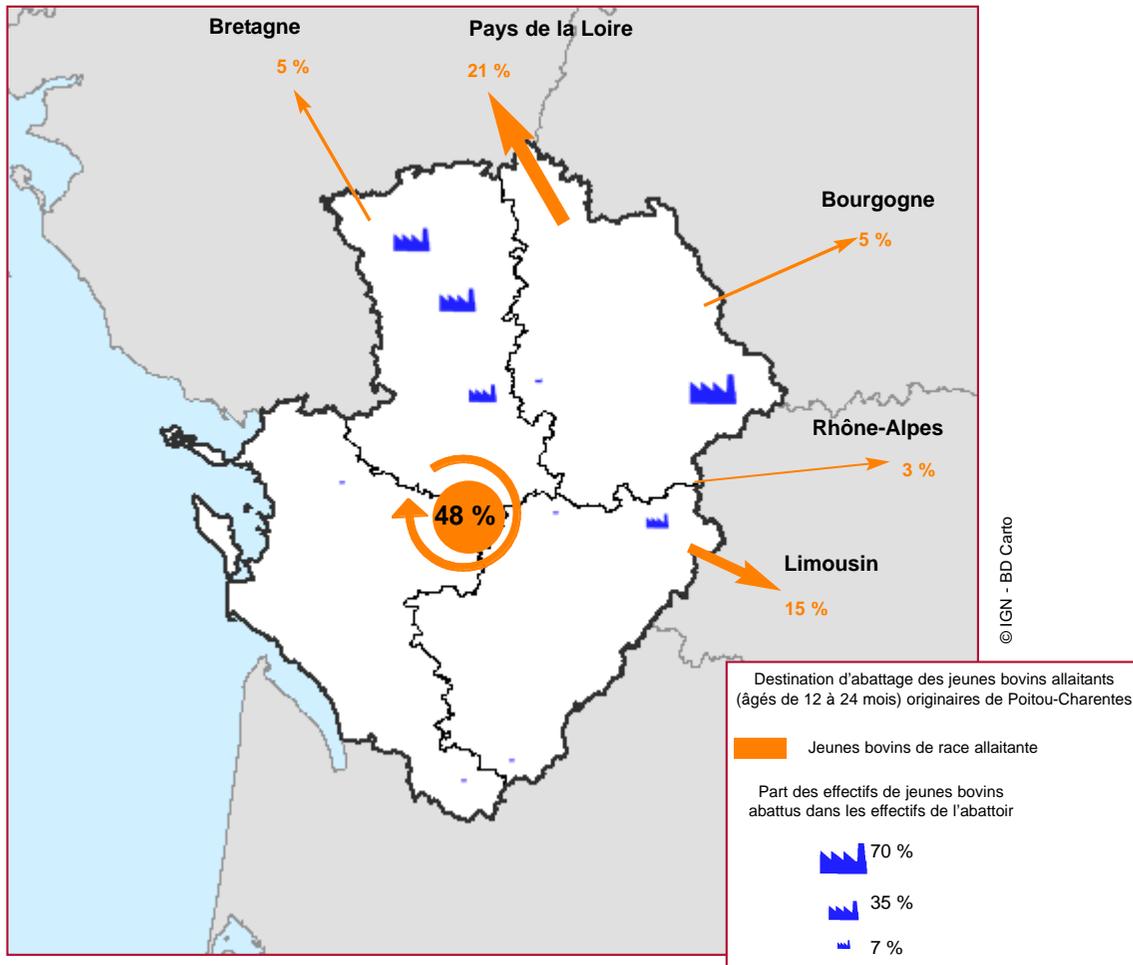
Production de mâles âgés de 12 à 24 mois

En 2012, sur les 50 900 animaux (de 12 à 24 mois) abattus, originaires du Poitou-Charentes, 97,6 % sont de race allaitante.

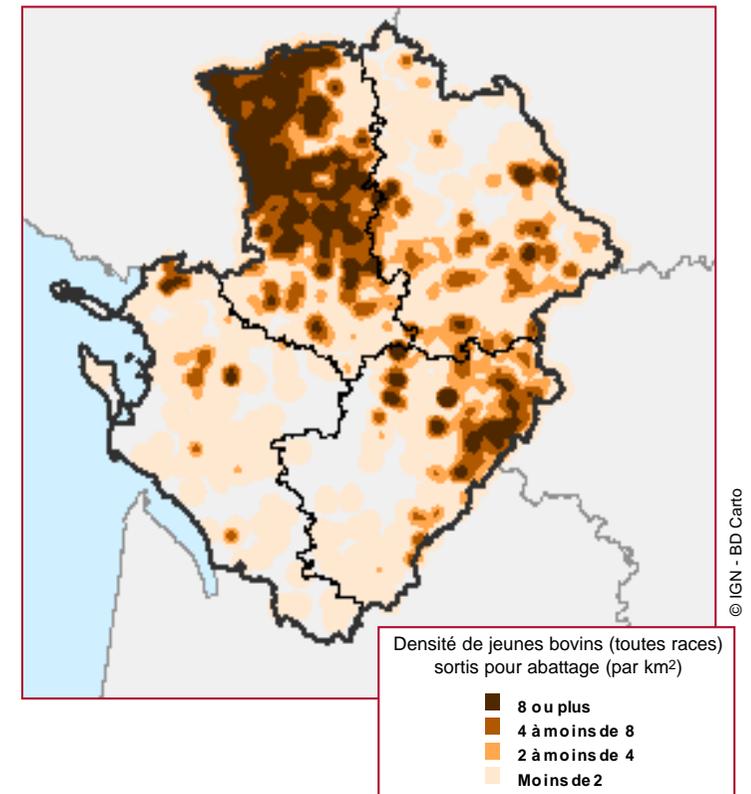
Ces animaux, de race allaitante, sont pour quasiment un animal sur deux abattus en Poitou-Charentes. 21 % en Pays de la Loire (dont 20,1 % à destination de la Vendée) et 5,1 % en Bourgogne (5,1 % vers la Saône et Loire).

En Poitou-Charentes, les animaux partent essentiellement à destination des abattoirs des Deux-Sèvres (33 % des 49 700 animaux) et de la Vienne (13,2 %). Seuls 1,9 % partent vers la Charente et 0,1 % vers la Charente-Maritime.

Un jeune bovin allaitant (âgé de 12 à 24 mois) sur deux abattu en Poitou-Charentes



Bassins de production



Les exploitations d'engraissement des jeunes bovins sont essentiellement localisées dans le centre et le nord-ouest des Deux-Sèvres (61 % des effectifs dans ce département), dans l'ouest de la Vienne et dans le nord-est de la Charente. Il s'agit pour 66 % des jeunes bovins, d'animaux âgés de 15 à 24 mois.

Jeunes bovins allaitants : 80 % originaires d'exploitations de type naisseur-engraisseur de mâles de plus de 1 an

Exploitations élevant des jeunes bovins allaitants	Engraisseur spécialisé*	Naisseur engraisseur de veaux*	Naisseur engraisseur de mâles de plus de 1 an*	Naisseur*	Autre typologie*	Total
Nombre exploitations	83	48	1 593	308	66	2 098
Part exploitations sortant des jeunes bovins (%)	4	2	76	15	3	100
Part des jeunes bovins (%)	15	3	80	2	1	100
Taille moyenne du troupeau bovin	97	142	187	162	17	173
Capacité moyenne en bovins à l'engraissement	113	91	49	38	10	51
Part (%) des exploitations ayant :						
* Plus de 30 % de maïs fourrage dans la SAU	85	8	7	4	14	9
* Plus de 60 % de SFP dans la SAU	16	54	68	68	58	66
* Plus de 60 % de surface en herbe dans la SAU	13	50	58	66	59	57
* Plus de 45 % de surface en COP dans la SAU	87	50	27	28	53	31

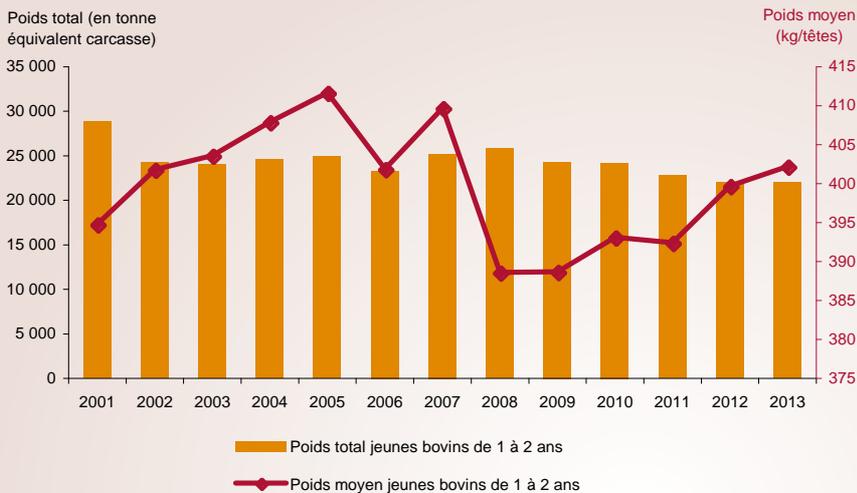
* cf définitions page 2

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 - BDN1 2010

Les jeunes bovins sont, pour une grande majorité, élevés soit dans des exploitations spécialisées dans l'engraissement, ne détenant ni vaches nourrices, ni vaches laitières, soit dans des exploitations spécialisées dans l'élevage de bovins allaitants, détenant des vaches nourrices et aucune vache laitière. 91 % des jeunes bovins sortent de ces deux catégories d'exploitations.

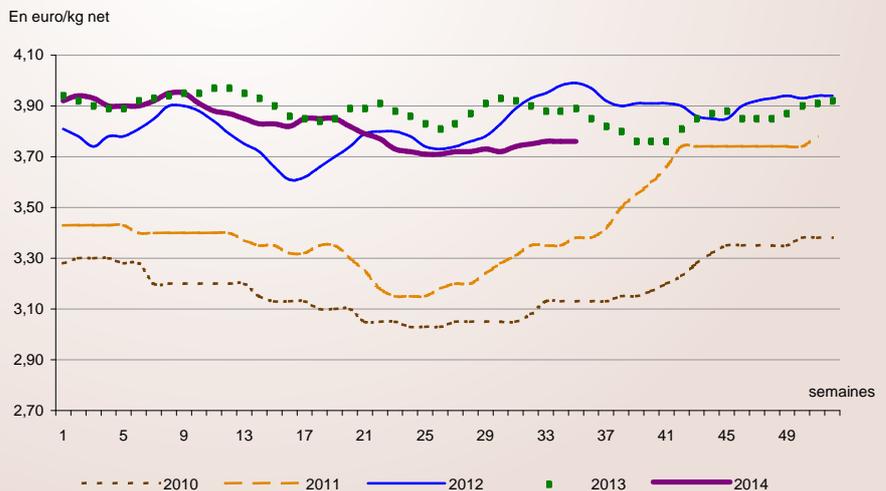
Les exploitations spécialisées dans l'engraissement des jeunes bovins sont peu nombreuses (4 %) mais elles pèsent pour 15 % des animaux sortis en 2010. Elles sont, le plus souvent, localisées aux alentours des zones fourragères de la région. Contrairement aux exploitations de type naisseur-engraisseur de bovins mâles de plus de 1 an, ces exploitations s'appuient sur une part élevée de surfaces en céréales, oléagineux, protéagineux. 87 % de ces exploitations exploitent plus de 45 % de leur SAU en COP.

Jeunes bovins
Poids total régional : 22 000 tonnes en 2013
5,8 % du total national



Source : Agreste - Statistiques agricoles annuelles 2001 à 2013

Cours des jeunes bovins CATÉGORIE "R"



Source : FranceAgriMer



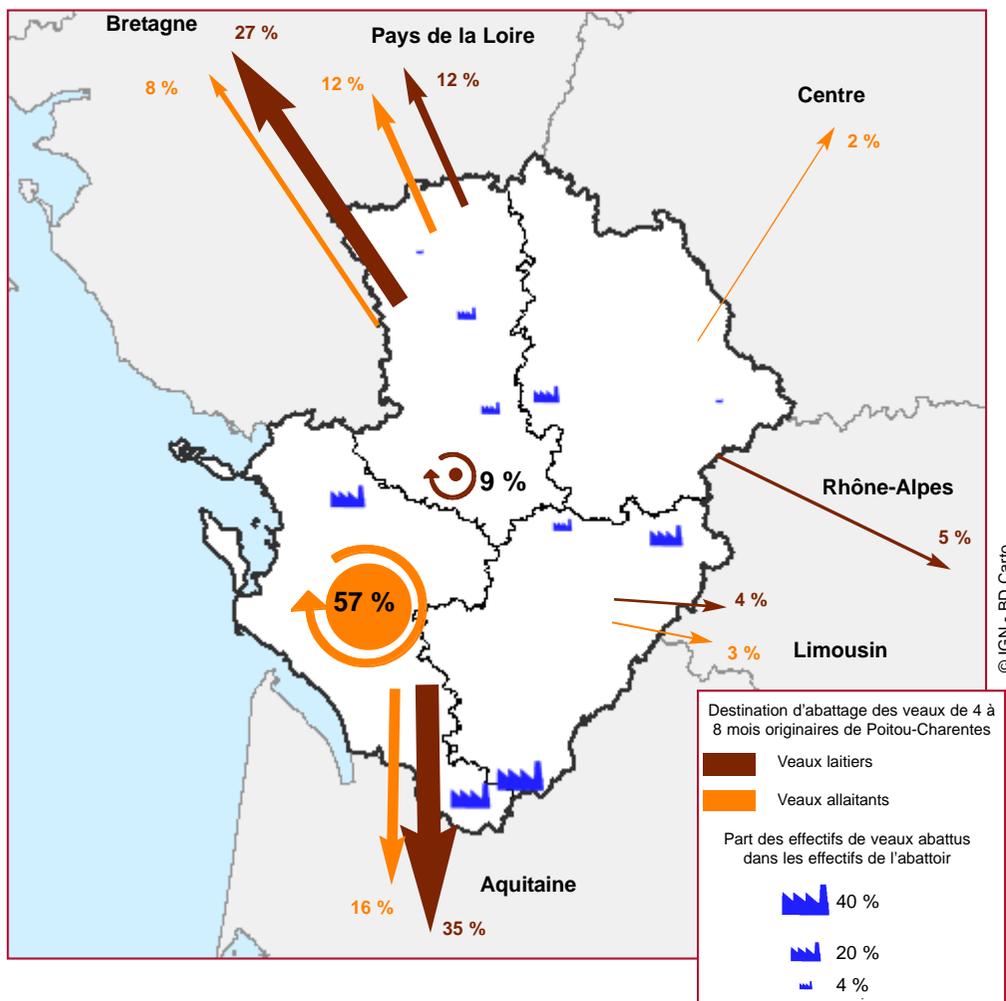
Production de veaux* de boucherie, une filière spécifique

En 2012, sur les 206 000 animaux abattus, toutes catégories et races confondues, originaires du Poitou-Charentes, 31 400 sont des veaux âgés de 4 à 8 mois dont 70 % sont de race laitière.

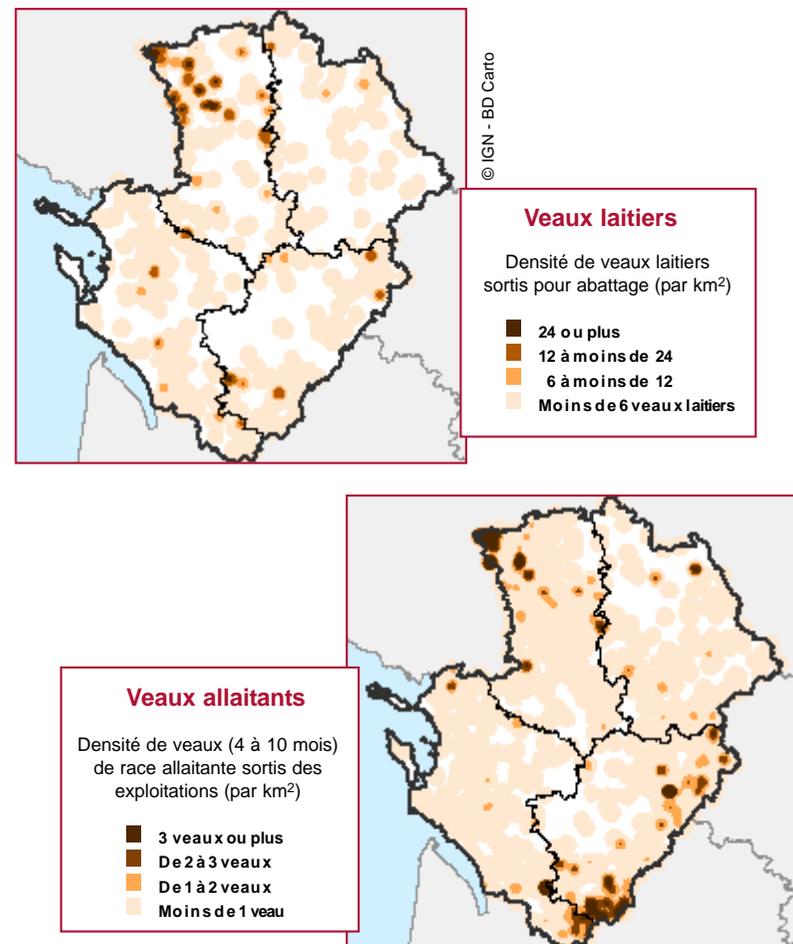
En 2012, 9 % seulement des veaux laitiers ont été abattus en région Poitou-Charentes ; 35 % le sont dans les abattoirs de Dordogne, 18 % en Ile et Vilaine, départements dotés d'outils d'abattage spécialisés pour ces animaux.

Contrairement aux veaux laitiers, les veaux de boucherie de race allaitante (4 à 8 mois) sont majoritairement abattus en Poitou-Charentes, essentiellement en Charente et Charente-Maritime qui représentent respectivement 27 % et 21 %.

Des filières d'abattages des veaux (de 4 à 8 mois) différentes selon la race



Bassins de production



* Le règlement européen R 1234/2007 a adopté la dénomination "veau" pour toute commercialisation en France de viande issue de jeunes bovins de moins de 8 mois au plus.

- Veaux de boucherie de race laitière : une filière intégrée

En 2010, deux tiers des veaux de boucherie de races laitières ont été élevés dans une quarantaine d'exploitations spécialisées dans l'engraissement, ne détenant ni vaches laitières, ni vaches allaitantes. Ces exploitations engraisent presque exclusivement des veaux de races laitières (85 % des veaux engraisés). Elles sont localisées au plus près des exploitations laitières et disséminées sur l'ensemble du bassin laitier picto-charentais. Ce sont des exploitations le plus souvent complètement intégrées dans la filière de production, c'est-à-dire qu'elles ont contractualisé avec les entreprises d'abattage, de fabrication d'aliments ou de production de veaux de boucherie.

70 % des veaux de boucherie de race laitière produits sont abattus entre 4 et 6 mois.

Ces exploitations, spécialisées dans l'engraissement de veaux laitiers, ont, pour 63 % d'entre-elles, une orientation technico-économique " spécialisée bovins viande ". Il s'agit majoritairement d'exploitations individuelles dont l'élevage de veaux est, de façon quasi générale, le seul élevage. Presque un quart de ces exploitations n'a pas de surface agricole utilisée (SAU). Si elles en détiennent, il s'agit d'exploitations à faible SAU (57 ha de moyenne). Au moment du passage des enquêteurs fin 2010, début 2011, ces exploitations détenaient, toutes races confondues, 49 % des effectifs veaux de boucherie déclarés et 38 % des places d'engraissement.

- Veaux de boucherie de race allaitante

En 2010, 65 % des veaux de boucherie de races allaitantes ont été élevés dans des exploitations spécialisées dans l'élevage allaitant.

Ces animaux sont principalement originaires des Deux-Sèvres, 45 % de l'effectif régional, 26 % de Charente, 21 % de Charente-Maritime et 8 % de la Vienne.

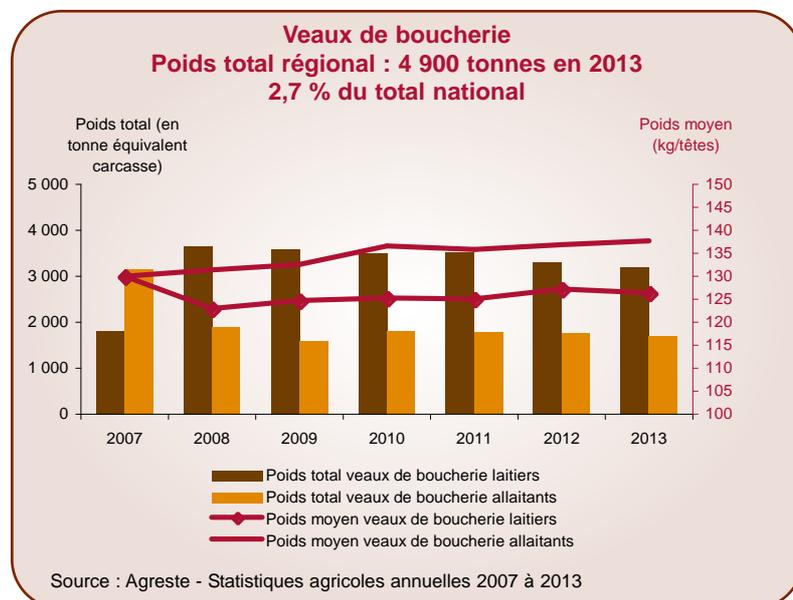
Trois principales zones de productions de veaux de races allaitantes se détachent : le nord Deux-Sèvres, le confolentais et le sud Charente, Charente-Maritime. Ces territoires de productions se différencient par des structures d'exploitations et des types d'animaux produits un peu différents.

Trois principales zones de production de veaux de races allaitantes

Exploitations élevant des veaux de boucherie de race allaitante	Zones de production		
	Nord Deux-Sèvres	Confolentais	Sud Charente et Charente-Maritime
Part de la zone dans la production totale de veaux de race allaitante (%)	34	18	27
Part des veaux abattus entre 4 et 6 mois (%)	50	54	86
Part des exploitations individuelles (%)	45	63	75
Taille moyenne du troupeau bovin (nb. têtes)	185	156	68
Capacité moyenne en veaux de boucherie (nb. places)	142	45	31
Part des exploitations de la zone détenant :			
* plus de 80 % de la SAU en surfaces fourragères	50	72	39
* plus de 60 % de la SAU en surfaces en herbe	66	82	52
* moins de 30 % de la SAU en surfaces COP	66	84	57
* moins de 10 % de la SFP en maïs fourrage	56	76	83

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 - BDNI 2010

Comme pour les veaux de races laitières, les veaux abattus sont principalement âgés de 4 à 6 mois (62 % du total). Toutefois, cette proportion diffère entre départements pour les exploitations qui ne sont pas spécialisées dans l'engraissement. Ainsi, si l'on exclut ces exploitations spécialisées, les veaux produits sont majoritairement issus des Charentes (Charente et Charente-Maritime) et sont, pour plus des 2/3, âgés de 4 à 6 mois, en Vienne et Deux-Sèvres, ce sont les veaux plus âgés qui dominent.



Une production locale sous signe de qualité : le veau de Chalais

Localisé sur quelques cantons autour de la commune de Chalais dans le sud Charente, l'élevage des veaux de Chalais, répond à un cahier des charges strict. Depuis 2004, les éleveurs sont engagés dans une démarche sous signe de qualité " Signé Poitou-Charentes* ". Les animaux, de race à viande ou mixte, naissent et sont élevés à proximité de Chalais. Ils sont nourris exclusivement au lait entier naturel de la mère (ou de la " tante ") et sont abattus entre 3 et 5 mois.

* Identifiant régional mis en place par l'Institut régional de la qualité agroalimentaire (IRQUA) Poitou-Charentes